

Messes, mariages, pèlerinages...

Les propositions des évêques au gouvernement

22 Avril 2020

Alors que le début du déconfinement est annoncé pour le 11 mai, les évêques de France viennent de communiquer au Premier ministre, Édouard Philippe, une série de propositions concernant la pratique culturelle. Ce dernier devrait y répondre d'ici une dizaine de jours avec un plan détaillé sur les mesures de déconfinement. Voici les principales propositions commentées pour Aleteia par le père Thierry Magnin, secrétaire général de la Conférence des Évêques de France.

Il va falloir encore un peu de patience aux catholiques qui, comme tous les citoyens français, vont devoir attendre les annonces du Premier ministre la semaine prochaine concernant la mise en place du déconfinement prévu le 11 mai prochain. Si l'heure est pour le moment à la réflexion et à la consultation dans les bureaux de Matignon, les évêques de France ont transmis au bureau du Premier ministre leurs propositions pour le déconfinement spirituel, tant attendu par les fidèles.

1

DÉFINIR UN TAUX DE REMPLISSAGE DE L'ÉGLISE

La Conférence des évêques de France (CEF) souhaite une reprise des messes publiques dès le dimanche suivant le déconfinement, soit le dimanche 17 mai. Pour cela, il est proposé que soit décidé d'un « taux de remplissage » dans les églises plutôt qu'un nombre fixe de personnes pouvant assister aux offices. « Une proposition qui nous semble judicieuse car cela permet de s'adapter à l'ensemble des églises de France qui n'ont pas la même taille », explique à Aleteia, le père Thierry Magnin, secrétaire général de la CEF. « Une église qui accueille habituellement 1.000 paroissiens pourrait ainsi en accueillir 300, si le taux décidé est d'un tiers ... ». « Selon les paroisses et les possibilités, les messes pourraient aussi se succéder afin d'accueillir ceux qui n'ont pu venir au premier office ». Si cette idée de « taux » semble avoir été entendue par le gouvernement, il sera ensuite temps à chaque paroisse de s'organiser pour sa mise en place. Lors d'une visioconférence avec les différents représentants des cultes en France qui s'est tenue ce mardi 21 avril, Emmanuel Macron a d'ores et déjà affiché une certaine prudence quant à la date de reprise des cultes qui pourrait intervenir au cours du mois de juin.

2

COMMUNION À LA MAIN ET PAROISSIENS MASQUÉS

Reste encore quelques questions pratiques. Concernant la communion, s'il semble à présent exclu qu'elle soit donnée à la bouche, les évêques réfléchissent encore à la façon dont pourront procéder les prêtres. « Se laver les mains avant et après ? La présenter d'une autre façon ? », s'interroge le père Magnin. Autre question : l'accueil. Faudra-t-il prévoir masques et lavage de main à l'entrée pour tous ? Ou n'accepter que les paroissiens déjà masqués ? « Si les consignes nationales de déconfinement imposent le port du masque pour tous les Français, ce sera le cas bien évidemment pour entrer dans nos églises », analyse le père Magnin.

3

DES MARIAGES ET DES BAPTÊMES, OUI, MAIS LOCAUX

Les mariages et baptêmes sont souvent l'occasion de grands rassemblements familiaux et amicaux. Et ils devraient l'être encore lors du déconfinement... mais localement. Les évêques de France proposent ainsi que les mariages, baptêmes et autres sacrements soient à nouveau autorisés mais uniquement en présence de la famille et des amis vivant dans la même région que celle où la célébration aura lieu. Il sera demandé aux familles habitant d'autres régions de ne pas venir. « N'allons pas transporter le virus et ses risques d'une région à l'autre ! », rappelle le père Thierry Magnin.

4

ET LES PÈLERINAGES ?

De cette suggestion d'autoriser la célébration des sacrements à condition que les personnes qui y assistent vivent dans la même région découle de fait une perspective peu réjouissante dans les mois à venir pour de nombreux pèlerins. « La tenue de grands pèlerinages inter-régionaux semble effectivement compromise », confirme le secrétaire général de la CEF. « Mais rien n'empêcherait les diocèses d'organiser des pèlerinages localement, dans le département ou la région. Mais ils ne seront sans doute pas possibles dans d'autres régions, je pense par exemple aux nombreux pèlerinages diocésains qui ont lieu à Lourdes ».